

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 24 novembre 2021 TENUE A LA MAIRIE A 19H00

Présents : BOCOURT David, BOUCHER Michel, FAES Olivier, GASTON Jean-Paul, GOBERT Laurence, HALABI Farid, LAVECHIN Monique, LENGLET Sabine, PATTE Pauline

Excusés : CHÉRON Michel, RETOURNÉ Benoît

Secrétaire de séance : HALABI Farid

Date de convocation : 18 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 09

Le Conseil Municipal de la commune de Berteaucourt-les-Thennes s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Michel, Maire.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1. Régie « Location Salle Polyvalente » - Création d'un compte de dépôt de fonds au Trésor Public (DFT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin du dégageant, approvisionnement du numéraire et des chèques à compter du 1^{er} janvier 2022. Pour le numéraire, c'est le bureau de poste de Moreuil qui se substitue à la trésorerie et les chèques seront envoyés au centre de traitement de Lille.

Ces nouveaux circuits de dégageant imposent l'ouverture d'un compte de dépôt au Trésor dit compte DFT pour la régie.

Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- en numéraire
- par chèque ou virement bancaire
- par carte bancaire
- par prélèvement automatique
- paiement par internet.

Un compte de dépôt de Fonds du Trésor (DFT) sera ouvert par le régisseur au nom de la régie.

L'ouverture d'un compte DFT suppose de modifier l'arrêté de la régie du 19 juin 2015 et notamment, le montant de l'encaisse qui doit désormais intégrer le solde du compte, d'autre part, de créer un article 7 bis ainsi libellé : « un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur auprès de la trésorerie de Moreuil ». Des formulaires d'ouverture de compte et de procuration seront à signer par le mandataire principal et secondaire qui seront transmis à la trésorerie de Moreuil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'Autoriser l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor pour la régie « Location Salle Polyvalente »
- De modifier l'arrêté du 19/06/2015 portant création de la régie pour la location de la Salle Polyvalente
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision

2. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - exercice 2022 (Acquisition de deux défibrillateurs)

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'installer deux défibrillateurs dans la commune (salle polyvalente et garderie),

Pour un montant d'acquisition estimé à 2 700,00 € HT

Correspondant au devis présenté par la société ELECTRO COEUR

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État DETR : 40%, soit 1 080,00 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Fonds propre : 1 620, 00 € HT - 2 160,00 € TTC

Divers

En raison de la situation sanitaire actuelle, la municipalité se voit malheureusement contrainte d'annuler le goûter des aînés prévu le mercredi 15 décembre 2021 à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le Maire, Michel BOUCHER